

Association LES AMIS DES HOUCHES

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du mardi 09 Août 2022

Présents : 58 membres

13 Pouvoirs reçus

NB : Conformément à l'article 12 des statuts de l'Association, les décisions sont prises à la majorité des membres présents avec la moitié des membres au moins du Conseil d'Administration présents lors de la séance.

PJ : Présentation projetée en séance.

I PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DE L'ASSOCIATION

Préambule

Michel Baujon, Président de séance, présente l'équipe renouvelée et revient sur le déroulé de l'année après avoir rappelé les objectifs de notre Association (cf présentation projetée en séance).

Rapport moral

L'année écoulée depuis l'A.G. 2021 a été une année de transition et d'action marquée par le lancement d'un questionnaire auprès des membres, destiné à mieux connaître les centres d'intérêts des adhérents autour des objectifs fixés de l'Association.

Le taux significatif de réponses, représentant environ la moitié des adhérents, et la qualité très appréciée de celles-ci reflètent le vif intérêt porté à l'Association par leurs membres, souvent inscrits depuis longtemps, séjournant dans la vallée durant de longues périodes (4 mois et plus parfois) et pratiquant des activités sportives et associatives diverses.

Parmi les trois objectifs fixés de l'association : Préservation de l'Environnement et de la qualité de vie, Représentativité face à la Municipalité et Convivialité, et sur une notation de 1 à 5, (5 étant le plus élevé), les adhérents ont attribué une note de 4,7 à l'Environnement arrivé largement en tête, suivi par la Représentativité avec 4,2 et enfin la Convivialité avec 3,95.

Pour donner un nouveau souffle, l'Association a donc décidé de se structurer à l'image de ce classement issu de ses adhérents. Elle a donc créé trois commissions : Vie Municipale/urbanisme/environnement/relations avec les Élus, Vie Associative/convivialité/activités, et enfin une commission Communication interne/externe et relations avec les autres associations.

Rapport d'activité depuis l'A.G. 2021 et rapport d'orientation

11 réunions du Conseil d'Administration se sont tenues sur l'année écoulée

Les principaux sujets traités ont couvert :

- le positionnement de l'Association vis-à-vis de la Municipalité en respectant les résidents permanents,
- le renouvellement de celle-ci : bureau, initiatives, répartition dans l'année, rajeunissement
- le développement d'un nouveau site Internet et d'une page Facebook

Le Président se félicite des nombreux commentaires positifs et constructifs reçus des adhérents au travers de l'enquête lancée fin 2021, mais aussi des nombreuses suggestions et initiatives partagées qui nous permettent d'envisager un avenir collectif redynamisé.

En conclusion :

« Les AMIS DES HOUCHES, c'est VOUS ...

L'avenir de notre Association sera ce que vous voudrez

IL SERA SURTOUT CE QUE NOUS EN FERONS, ENSEMBLE !

Nous compons sur VOUS TOUS, vraiment, pour y contribuer »

Les rapports moral, d'activité et d'orientation sont soumis au vote des adhérents et approuvés à l'unanimité.

Rapport Financier 2021

Jacques Levenq, Trésorier de l'Association présente le rapport financier 2021.

Le nombre de cotisants 2021 s'établit à 81 pour 100 inscrits.

Après 4 années consécutives d'excédents, les comptes 2021 de l'Association font apparaître un déficit de 874 Euros, dû à l'envoi aux adhérents de la brochure de l'Association « Dans l'Temps ».

Il souligne que l'Association dispose de solides réserves à hauteur de 9.174 Euros.

Un adhérent demande si la Mairie finance l'Association. Il est répondu que pour des raisons d'indépendance, ce n'est pas souhaitable, et qu'une demande pourrait être envisagée sur la base de projets significatifs de l'Association.

Le rapport financier est soumis au vote des adhérents et approuvé à l'unanimité

II- PRÉSENTATION DES TROIS COMMISSIONS

a) Commission Communication interne/externe – Relations avec d'autres associations

Annie Parenteau, développeuse du nouveau site Internet de l'Association en cours de construction, le présente et encourage les adhérents à participer à son évolution.

b) Commission Vie Municipale/environnement/urbanisme - Relations avec les élus

Vincent Mercier, Président de la Commission Vie Municipale, la présente en insistant sur son objectif : la représentativité des adhérents vis-à-vis des Élus et le partage d'informations utiles dans les domaines qui intéressent les résidents secondaires des Houches, grands ou petits projets. Elise Martini sera en charge de l'Urbanisme au sein de la Commission, Perrine André Selignan de l'Environnement et Jean-René Fontaine des aspects Financiers.

c) Commission Vie Associative – Convivialité - Activités

Michel Baujon présidera la Commission Vie associative, chargée du fonctionnement interne de l'association, de créer du lien et d'organiser des événements conviviaux.

Les adhérents sont très vivement invités à participer aux commissions pour dynamiser l'Association. Alain Debain réitère son intérêt pour continuer à suivre les sujets d'urbanisme et Pierre Vurpas rejoint la commission sur ces sujets.

III-ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rappel des 9 membres élus avant l'A.G. de 2022 :

Michel BAUJON – Alain DEBAIN – Pascal DE MAUPÉOU – Jean-René FONTAINE– Jacques LEVENQ – Jacques LOUX – Vincent MERCIER – Bernard PONTIER – Dominique SAMSON

Renouvellement des mandats de 4 membres actuels élus en 2019 :

Alain DEBAIN – Jacques LEVENQ – Bernard PONTIER représentent leurs candidatures et sont élus à l'unanimité

Pascal DE MAUPÉOU ne se représente pas

Appel aux nouvelles candidatures :

Perrine ANDRÉ-SELIGNAN – Stefaan DE WOLF – Elise MARTINI – Annie PARENTEAU – Pierre VURPAS présentent leurs candidatures, et **Tous les 5 sont Élus**

A l'issue de l'élection, le Nouveau Conseil d'Administration est composé de 13 membres.

La première réunion du nouveau Conseil d'Administration est fixée au **mardi 16 Aout à 17h Salle Olca.**

Michel Baujon rappelle la date de la sortie Randonnée organisée par l'Association le vendredi 12 Aout.

La parole est donnée :

- a) à M. Leblond, adhérent, pour la promotion de son livre historique « Juin 1789 l'erreur fatale de Louis XVI son refus des propositions de Necker » Edition Sydney Laurent, qu'il dédicacera le mercredi 17/8 à partir de 17h à la Librairie Landru à Chamonix.
- b) à Mme Chantal Perol , correspondante du Dauphiné Libéré, qui lance une appel pour collecter des témoignages de souvenirs de résidents de la Vallée

IV-INTERVENTION DE Mme le Maire Ghislaine BOSSONNEY

Mme le Maire, accompagnée de ses adjoints M Viale et M Compagnon, honore l'Assemblée Générale de l'Association de sa présence et répond aux questions posées par celles-ci.

1 - Points d'avancements des projets de travaux évoqués en 2021 & 2 - Quels sont les autres grands projets pour les 5 prochaines années (nature et calendrier) ?

a) Travaux « front de neige »

Suite à la concertation menée avec les commerçants concernés aux alentours du télécabine du Prarion et la présentation réalisée auprès des habitants le 5.7.2022, les travaux de réaménagement des abords du front de neige du Prarion débuteront en septembre 2022. Ils sont financés par la Commune avec une subvention partielle du Conseil Départemental. Les travaux visent à revoir les emplacements de stationnement, les trottoirs et le quai du bus pour le mettre aux normes PMR. Ils devraient être terminés pour Noël 2022.

b) Réaménagement des Chavants

Le projet couvre la réfection totale des deux parkings actuels – qui seront végétalisés- ainsi que leur agrandissement pour les unir. Une négociation est en cours avec le propriétaire de la maison séparant les deux parkings actuels et une Déclaration d'Utilité Publique a été lancée.

Concernant la base de loisirs, elle sera réaménagée par un architecte, primé pour la qualité environnementale de ses réalisations. Le projet d'envergure consistera à créer un théâtre de verdure, un sentier thématique sur la faune et la flore, une dalle de jet d'eau, à réaménager la piste de luge et à développer un tapis pour l'école de ski, à habiller le Guinguette d'une structure ouverte pour permettre une exploitation hivernale avec vue sur les montagnes. L'objectif serait de démarrer les travaux au Printemps 2023.

c) Salle Olca

La rénovation de la Salle Olca existante depuis 38 ans, constitue le projet majeur de la mandature de Mme Le Maire, des groupes de travail travaillent sur le sujet depuis deux ans.

Un concours d'architecte a été lancé. Sur la base des 52 dossiers reçus, trois cabinets ont été retenus, le choix de la commission de l'appel d'offre – réunissant notamment les élus, le CAU, et les architectes départementaux- sera officialisé lors du prochain Conseil Municipal du 2/9/2022.

Le budget du projet est estimé à 10 MEuros. Il s'agit d'une réhabilitation totale de l'édifice avec la création d'une salle de réunion polyvalente (450 places assises ou 1000 places debout) pouvant accueillir des congrès ou des spectacles toute l'année, de salles annexes dédiées pour la pratique d'activités diverses et aussi l'aménagement d'un appartement pour le régisseur et de cuisine. Le volume du bâtiment actuel sera revu à la hausse coté rue du Mont Blanc et le parvis sera repensé. La recherche de financement est en cours, l'objectif serait que la Région prenne à sa charge 40 à 60% du budget. Les travaux débuteraient en Juin 2023 pour une durée de deux ans.

d) Rénovation de l'Église

Ce projet couvre la rénovation de l'Église mais aussi des 5 chapelles de la commune. Le budget pour l'Église serait estimé à 3 ME dont 1ME pour la toiture. Ce projet, plutôt de fin de mandat, est en cours d'initialisation avec des réflexions pour le financement via un programme Européen et également via la fondation du Patrimoine pour un appel à des dons privés.

e) Fibre

Le déploiement de la fibre par les opérateurs avance sur la commune. L'intégralité du territoire des Houches devrait être couvert en 2023.

f) Route Forestiere

Mme le Maire nous a confirmé qu'il s'agissait d'une exploitation forestière et a pris l'engagement formel devant l'Assemblée Générale que la construction de cette piste n'était pas en lien avec de futurs programmes immobiliers. Elle a rappelé que le site était classé.

La piste sera terminée à l'automne. Mme le Maire a confirmé que ce projet s'inscrivait dans une volonté de diversifier les sources de revenus de la commune, la valorisation de l'exploitation du bois étant très positive ces derniers mois – passée de 8 euros le mètre cube à 150 euros.

Concernant la prévention des incendies, Mme le Maire est confiante sur le dispositif existant de la commune mais rappelle que la meilleure prévention est l'entretien de la forêt à la fois par l'ONF mais aussi et surtout par les propriétaires privés. Celle-ci est notamment possible grâce à la Route Forestière.

Enfin répondant à une question sur l'impact désastreux du bostryche sur la forêt communale, M Viale indique qu'une réflexion est en cours sur les arbres morts autour du Christ Roi qui seront évacués et indique que ce budget est un budget annexe et qu'il doit s'autofinancer.

g) Autres activités/ projets

Une Délégation de Service Publique (« DSP ») a été lancée pour développer des activités sur le site du Turchet en été.

La vidéo protection – anciennement surveillance- sera déployée sur la Commune en 2023.

Une étude en vue d'une DSP a été demandée au niveau des transports pour créer des navettes internes sur la commune et relier les hameaux entre eux, les Gens, Coupeau et notamment desservir la Gare.

La réfection d'une partie de la Route des Aillouds/ col de Voza est à l'étude.

Le devenir du téléphérique de Bellevue par la Compagnie exploitante la LHSB – au profit d'un télésiège plus rentable ?- est étroitement suivi par la Mairie qui considère que ce téléphérique constitue notre entrée sur le Mont Blanc et est un atout majeur de la commune.

3- Après les réalisations de grands ensembles immobiliers (Éléna, au Fouilly, dans le centre), de nouveaux grands projets sont démarrés (près du tunnel et près du magasin U entre autres) : Quels impacts sur la maîtrise de l'urbanisme, les équilibres entre ces résidences de prestige et les résidences accessibles aux Houchards, voire logements sociaux, et le risque de lits froids excessifs ?

M Compagnon, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, indique que le PLU actuel de la commune ne permet pas de lutter contre le développement de grands ensembles immobiliers issus par exemple de la vente par un particulier d'un terrain privé à un promoteur et dont le projet respecte les règles actuelles du PLU avec notamment 10 à 15% de prix dits « maîtrisés », soit en dessous des prix de marché. L'outil de préemption par la Mairie n'étant pas forcément activable sur l'ensemble des projets soumis.

Un groupe de travail sera lancé en septembre pour commencer une réflexion sur la révision du PLU dans un souci d'élargir la proportion de logements locatifs accessibles aux résidents principaux. Cette révision sera longue, la tendance actuelle par les services de l'État est à la réduction du droit à construire.

Concernant le développement de futurs ensembles sur la commune, un projet sur la Route des Bois côté Taconnaz a été mentionné avec la création de 12 logements à destination de la Gendarmerie, 4 chalets et 22 logements autres.

4 - Quelle sera l'attitude de la Municipalité dans l'avenir en ce qui concerne la taxe d'habitation pour les résidents secondaires, seuls redevables à compter de 2023 ?

A la vue des nombreux projets structurants lancés sous cette mandature, de la réforme de la taxe d'habitation et de sa compensation par l'État non pérenne, de l'inflation actuelle, de la baisse des dotations, de l'augmentation à venir de la contribution aux fonds de péréquation, Mme le Maire a demandé une prospective financière qui a recommandé trois scénarii concernant les budgets futurs de la commune. Ces scénarii intègrent, précise-t-elle, la maîtrise des dépenses des services de la Mairie.

Une discussion s'engagera à l'automne au niveau du « pacte » fiscal entre les communes mais Mme le Maire a prévenu qu'une hausse des impôts locaux était actée – après 7 années de statu quo- avec notamment une augmentation de la taxe d'habitation (désormais due par les seuls résidents secondaires) qui évoluerait à un taux deux fois plus élevé que celui qui serait appliqué à la taxe foncière (résidents principaux et secondaires). Cette évolution est présentée par Mme le Maire comme une « règle » à laquelle il n'est pas possible de déroger. Ndlr : il sera utile d'en comprendre ultérieurement le fondement.

A la question posée sur les montants actuels de taxe d'habitation acquittée par les résidents secondaires - lesquels représentent 68% des lits de la commune – Mme le Maire indique ne pas détenir ces chiffres gérés au niveau des services fiscaux.

5/ Questions diverses

La plage de permanence des élus du samedi matin sera réduite à un samedi par mois (versus hebdomadaire actuellement).

La vitesse de circulation sur toute la commune sera homogénéisée à 30km/heure.

En 2023/2024 la piste Cyclable de Chamonix reliera les Houches.